

Educateur 3ème voie

Rédaction d'une note ayant pour objet l'analyse d'une situation éducative ou familiale

Note de correction : 15.1 / 20

Epreuve : Matière : Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Educateur à l'MEHO de Breteigny-sur-Orge, je suis en charge depuis le mois de mai 2022 du suivi du jeune Kyllian PICOT, ~~agé de~~ qui bénéficie d'une Mesure Educative Judiciaire Provisoire (MEJP), confiée à notre service. Kyllian a été placé sous mandat de dépôt le 1^{er} ~~de~~ décembre dernier, à la suite de son déferrement pour des faits de viol avec violence. Le placement en détention provisoire dont il fait l'objet arrivant prochainement à échéance, je vais dans un premier temps exposer la situation et le parcours du jeune Kyllian (I), avant de tenter d'en dégager une analyse et différentes hypothèses de travail (II), et de formuler, dans un troisième temps, des propositions éducatives en vue de l'élaboration d'un projet de sortie de détention.

I. Situation et parcours de Kyllian

a) Histoire et situation familiale.

Kyllian PICOT est âgé de 17ans. Il est le troisième enfant d'une fratrie de cinq enfants, composée de Léa (19ans), Kain (18ans), Laure (13ans) et Sonia (8ans). Tous sont issus de l'union de Madame Chantal DELANNOY et de Monsieur Simon PICOT.

Le couple parental est séparé et en instance de divorce, M^r PICOT fait l'objet d'une interdiction d'entrer en contact en Madame décidée par la justice à la suite de violence exercées à son encontre. Selon le récit que Madame DELANNOY a délivré aux intervenantes chargées de

l'exercice de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative rendue au mois de juin dernier, la violence semble avoir été omniprésente dans le couple ~~durant de leur relation la relation parentale au sein du foyer,~~ dans l'histoire du couple parental. Madame DELANNOY révèle que les enfants (à l'exception de la dernière)^{en} auraient été témoins ~~à de multiples reprises de celle-ci et victimes, à de multiples reprises.~~

L'histoire du couple DELANNOY - PICOT semble avoir été assez irrégulière, jalonnée de phases de séparations et de réconciliations, jusqu'à ce que Madame parvienne à se séparer réellement de son compagnon.

Monsieur et Madame ont eu chacun de leur côté un enfant ~~avec~~ avant leur relation. Madame a eu une fille, Corinne, âgée de 20 ans, avec laquelle elle n'a plus de contact depuis plusieurs années.

Madame DELANNOY est hôtesses de caisse, travail qu'elle exerce depuis le mois d'avril 2022, et vit seule avec quatre de ses enfants, l'aînée, Léa, vivant à Roubaix et étant autonome.

b) Parcours de Kyllian (scolaire, civil, pénal)

Avant d'être placé sous mandat de dépôt et de bénéficier d'une MEJP, Kyllian avait bénéficié précédemment d'une mesure de Liberté Surveillée Préjudicielle pour des faits de violence, mais qui, en raison de l'absence d'admission du mineur n'avait pu se mettre en place.

Avant d'être suivi au pénal, Kyllian avait été suivi au civil dans le cadre d'une AED exercée par l'UDAF de Bretagne sur Orge d'octobre 2019 à août 2020, qui s'est soldée par une main levée en raison, là encore, d'une absence d'adhésion de la part du jeune.

Concomitamment, on observe au plan scolaire les mêmes difficultés de mobilisations. Kyllian est en situation de décrochage scolaire depuis et d'absentéisme chronique depuis la classe de 3e (2019-2020).

Il ne s'est jamais présenté au lycée professionnel d'Étampes où il devait ~~soit~~ entamer un cursus d'apprentissage en

carrosserie, et n'a, par la suite, pas adhéré à l'élaboration d'un projet avec la Mission locale.

c) Concernant la santé

Kyllian semble être globalement en bonne santé. Du moins physiquement. ~~L'ensemble des éléments qui sont décrits~~ Il présente cependant des tics (clignements des yeux) apparus vers l'âge de 7 ans, et semble manifester des troubles de la concentration qui peuvent évoquer un TDAH (Trouble de l'Attention Habituelle). Si ses tics semblent s'être réduits depuis son incarcération, ce qui peut donner à penser qu'ils peuvent être partiellement liés ~~à~~ ~~à~~ stress à des angoisses en lien avec l'intérieur, ses difficultés de concentration semblent s'être accrues. Kyllian paraît en outre ~~un~~ consommateur occasionnel de cannabis.

II Hypothèses.

Kyllian a manifestement grandi dans un climat familial très insécurisant, ~~composé~~ et vécu une histoire continue de violences et de ruptures. Cette violence vécue et subie, Kyllian ~~l~~ a probablement fini par l'intérioriser et la vivre comme une ~~norme~~ norme.

Madame DELANNOY, elle-même ~~tr~~ marquée par une histoire très traumatique, ~~a~~ ~~on~~ semble avoir énormément de difficultés à se mobiliser pour son fils, et à être un relais éducatif.

Les tics et les difficultés de concentration dont souffre Kyllian nous semblent être directement en lien avec les violences dont il aurait été victime. Nous nous questionnons en outre sur les raisons des décrochages scolaires et de l'absentéisme du jeune, dont la difficulté à accéder au lexique des émotions et à réfléchir sur lui-même, ne nous semblent pas être des raisons "suffisantes". Peut-être que Kyllian qui était l'objet de moqueries pour ses tics à l'école primaire, a pu vivre ~~son~~ ~~à~~ ~~handi~~ sa particularité comme un handicap lors de son passage au collège, surtout si il a été l'objet de harcèlement scolaire, ce qui ~~peut être~~ ~~un~~ pourrait

être considéré comme une autre forme de violence et expliquer son désengagement de la scalauté.

Avant de devenir auteur, Kyllian semble avoir été, ~~comme~~ victime. Victime de violences intra familiales, victime de moqueries, et de micro-agressions qui ont très bien pu lui faire concevoir le passage à l'acte violent comme une chose banale, et peut-être sans conséquences. Par ce passage à l'acte et sa banalisation, Kyllian ne peut que questionner la société et la justice sur sa propre situation. Si l'incarcération semble avoir fait coup d'arrêt dans son esprit, et nous peut-être mis un terme à une gradation dans des passages à l'acte qui auraient pu être ~~axenda~~ axenda, elle est aussi le lieu de départ - à la fois contraint et « privilégié » - d'une intervention éducative qui n'a pas pu se mettre en place précédemment en raison de la fuite et des évitements du jeune, qui nous semble nous s'être « coupé » du monde des adultes en raison de leurs insuffisances à le protéger. Les périodes de ~~sa~~ de ~~détention~~ portées de détention étant particulièrement sensibles dans la prise en charge éducative, il conviendra d'articuler la sortie avec concertation et minutie avec les différents partenaires afin d'éviter au maximum une rupture de parcours.

III Propositions éducatives

Afin de préparer au mieux la sortie de détention du jeune Kyllian je vais dans un premier temps me rapprocher de l'UMEC d'Epinay sur Orge, Madame DELANNOY me ~~me~~ ~~ne~~ ~~me~~ ~~ne~~ ~~semble~~ ~~pas~~ ~~constituer~~ ~~un~~ ~~relais~~ ~~éducatif~~ Au vu de l'absence de relais éducatifs possibles pour le jeune, tant en terme d'hébergement que de lieu, il me semble nécessaire que la sortie de détention puisse s'effectuer dans un cadre plus sécurisant que celui qui serait permis par un retour en famille.

Dans un second temps, la question du soin concernant Kyllian nous semble être une part importante et peu prise en charge jusqu'à son arrivée dans le cadre judiciaire. Je ~~tester~~ lui proposerai dans un premier temps de rencontrer à nouveau la psychologue de notre Unité, qu'il connaît déjà depuis la réalisation de la PJIE

Epreuve : Matière : Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

afin qu'il puisse faire un point sur ses difficultés et être orienté vers des structures de soin et de prise en charge adaptées concernant à la fois les symptômes (tics, et TDAH probable) et les causes probables de ses troubles, les traumas subis depuis son enfance.

Il serait également pertinent d'envisager la mise en œuvre d'un projet de formation que j'aurais pu mettre en place avec Kyllian lors de sa détention en concertation avec les éducateur de la maison d'arrêt (via notamment la rédaction d'un PCPC) dans la perspective d'obtenir un contrat ~~jeune~~ ^{d'apprentissage} majeur (par exemple) qui pourrait lui permettre par la suite d'accéder soit à un hébergement en MEHS, soit à un foyer jeune travailleur, bien que la METP dont il bénéficie sera probablement convertie en RET lors de son audience de sanction, ce qui permettrait son maintien en hébergement bien qu'il soit majeur, et impliquerait

Ce projet implique que lors de l'audience de sanction concernant Kyllian, je puisse émettre le concernant la préconisation d'une RET jusqu'à ses 21 ans, avec module d'insertion et de soin. Je devrais d'ailleurs évoquer cela lors d'une prochaine réunion d'unité, afin de bénéficier de l'éclairage de l'équipe sur ce point, car je ne sais pas si je peux, d'une part, demander un module d'insertion pour un jeune majeur (qui n'est donc plus soumis stricto sensu, à l'obligation de formation), et d'autre part si il est envisageable de le faire en dehors d'une mesure de probation, et enfin si une médiation familiale est encore possible pour renouer les liens avec sa mère.



